

Un meilleur remboursement pour arrêter le tabac

SANTÉ Une troisième cure d'un médicament de sevrage sera remboursée

- Dès février, les fumeurs décidés à stopper pourront tester un médicament efficace trois fois moins cher.
- Un coup de pouce pour les bonnes résolutions de début d'année.

Un médicament de sevrage tabagique sera bientôt mieux remboursé. À partir du 1^{er} février 2019, les fumeurs payeront nettement moins pour un starter pack visant à les aider à arrêter. Ils pourront aussi faire plus de deux tentatives de sevrage tabagique, confirme, en exclusivité pour *Le Soir*, Maggie De Block, ministre de la Santé publique (Open VLD). Pour la ministre, « *les médicaments de sevrage tabagique peuvent aider les fumeurs à se débarrasser de leur accoutumance, mais leur prix était un obstacle pour certains. C'est pourquoi nous améliorons le remboursement. Pour tous ceux qui ont comme bonne résolution d'arrêter de fumer en 2019, ça peut être un coup de pouce en plus.* »

En général, il faut compter cinq à sept tentatives avant qu'un fumeur ne réussisse à arrêter. Les médicaments augmentent considérablement les chances de réussite. En 2015, la ministre avait décidé de rembourser deux tentatives de sevrage tabagique

par personne. Aujourd'hui, elle triple la mise. Le médicament dont il est question ici est la varé nicline, vendu sur prescription sous le nom de Champix par son inventeur, Pfizer. Le médicament n'agit pas sur tous les patients de la même manière. Certains ne le supportent pas. C'est pour cette raison que le fumeur doit suivre un traitement test de deux semaines afin de déterminer s'il le supporte bien.

Ce « starter pack » était entièrement à charge du fumeur, à savoir 49,95 euros. Vu que ce prix représente un obstacle pour de nombreuses personnes, la ministre De Block a décidé de le rembourser en grande partie. À partir du 1^{er} février 2019, il ne coûtera plus que 14,80 euros. Pour les bénéficiaires du régime préférentiel, ce sera encore cinq euros de moins. La particularité de la varé nicline, c'est que le patient doit choisir une date pour arrêter de fumer, et s'y tenir. Cette date se situera entre le 8^e et le 14^e jour suivant le début du traitement. Le traitement commence donc une à deux semaines avant cette date d'arrêt projetée. Employée seule, la varé nicline affiche des taux de réussite à un an qui avoisine les 15 %. Peu ? Mais au moins trois fois mieux que le fumeur qui essaie d'arrêter sans aucune aide psy ou pharma.

Les chances augmentent à chaque tentative

En 2017, 14.761 fumeurs ont reçu une prescription pour un traitement de sevrage tabagique, contre 20.051 en 2016. Doréna-

vant, les fumeurs auront droit à trois traitements remboursés, et ce, tous les cinq ans. Pour Maggie De Block, « *certaines personnes arrivent plus facilement à arrêter de fumer que d'autres. Une chose est certaine : les chances de réussite augmentent fortement à chaque tentative. C'est pourquoi nous élargissons le nombre de tentatives remboursées.* »

La ministre entend souligner que cette action fait « *partie d'un plan global tabac qui comprend par exemple l'augmentation des accises sur les produits du tabac, le renforcement des contrôles relatifs à l'interdiction de fumer, le cadre légal de la cigarette électronique et le paquet neutre pour les produits du tabac actuellement en cours* ». Auprès des experts, cette affirmation laisse perplexe. Ainsi, notre pays, qui il y a encore dix ans, était cité comme modèle, fait piètre figure. La Belgique a en effet chuté de la 13^e (2013) à la 17^e place (2017) de la Tobacco Control Scale (TCS), un classement qui fait autorité en comparant les politiques antitabac menées dans 35 pays européens.

Le prix du paquet est le plus bas d'Europe occidentale, le prix du tabac à rouler est bien moindre encore, le paquet neutre se fait attendre et la publicité autour des commerces de détail, pourtant en stricte infraction des textes internationaux que notre pays a ratifiés, n'est toujours pas interdite. Bref, la ou le prochain ministre de la Santé aura du pain sur la planche. ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS

L'EXPERT**« Une bonne mesure, mais à étendre »**

Martial Bodo est psychologue et tabacologue à l'Institut Jules Bordet à Bruxelles.

Une bonne nouvelle ?

Incontestablement. On considère que sans aide, moins de 5 % des fumeurs auront arrêté au bout d'un an. Cela prouve que la nicotine n'usurpe pas son classement en drogue dure dont il est très malaisé de se libérer, l'accoutumance étant autant chimique que psychologique. Avec une aide pharmacologique, on frôle les 18 %. C'est peu, mais trois fois plus ! Avec l'aide d'un tabacologue, près d'un patient sur trois y arrive. Parfois un sur deux. Pourquoi ? Parce que les causes qui font que le tabac est une béquille ne disparaissent pas en laissant son paquet sur la cheminée. Il faut investiguer de nouvelles recettes pour que de nouveaux plaisirs viennent remplacer la douleur du manque. En cela, arrêter le 1^{er} janvier parce que

c'est le premier janvier, c'est subir une nouvelle pression sociale. Demandez-vous plutôt : que vais-je faire pour arrêter le 1^{er} mars ?

Cela suffira-t-il à faire diminuer le nombre de fumeurs ?

Un risque : que cela masque l'intérêt que peuvent avoir les substituts nicotiques, que ce soit des patches, des gommes, des sprays. Souvent assez chers, alors que les produire se

fait à un coût dérisoire. Le cerveau reçoit sa dose, il est content. Il faudrait que les pouvoirs publics les remboursent aussi, ou imposent leur diminution à un prix plus raisonnable. En France, les substituts nicotiques sont remboursés totalement, à condition qu'il y ait une prescription médicale.

On aide enfin les fumeurs ?

C'est clair que ce n'est pas en stigmatisant quelqu'un qui a une forte addiction qu'on l'aide à modérer puis stopper sa consommation.

FR. SO.